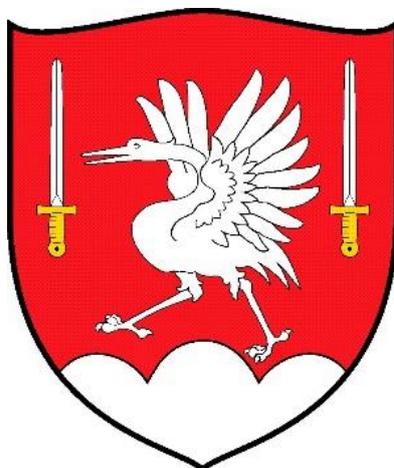


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
Ordinaire du 15 mai 2018

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 15 mai 2018 à 20.00 h.
à la salle communale – 1^{er} étage - ancienne école de Villars-sous-Mont
Chemin de l'École 9

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 novembre 2017
(il ne sera pas lu)
2. Comptes 2017 (ils ne seront pas lus)
 - a) de fonctionnement
 - b) d'investissement
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement complémentaire – Révision du Plan d'aménagement local
5. Rapport de la Commission financière et vote
6. Crédit d'investissement complémentaire – réfection de la route Chemin des Rez de la Ferrannaz et Recardets – Estavannens
7. Rapport de la Commission financière et vote
8. Crédit d'investissement complémentaire – acquisition et installation d'un pavillon scolaire
9. Rapport de la Commission financière et vote
10. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeois (ASF) et approbation des statuts y relatifs
11. Divers
 - a) Remplacement d'un tracteur au service de l'édilité – achat sur 5 ans en leasing (comptes de fonctionnement)

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamou.ch.

Le Conseil communal

2. Comptes 2017

Commentaire

En application de la loi sur les communes, les comptes 2017 ont été contrôlés par la fiduciaire BDO Visura, le 5 avril 2018. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Les finances communales se décomposent en deux volets importants :

- les charges liées, soit toutes les participations que le canton facture aux communes, ainsi que toutes contributions liées à des associations de district et à des ententes intercommunales.
- les dépenses purement liées au fonctionnement de la commune, soit le ménage communal.

Dicastère 0 : Administration

Frais d'élections et rémunération du Conseil communal inférieurs au budget 2017 et aux comptes 2016.

Dicastère 1 : Ordre public

L'important incendie du 16 janvier 2017 a généré une participation au CSPi bien plus élevée que celle prévue au budget.

Dicastère 2 : Enseignement et formation

Les charges de ce dicastère ont été bien maîtrisées. A noter que la commune de Grandvillard a intégré notre structure d'accueil extra-scolaire à la rentrée 2017 et participe dorénavant aux dépenses.

Dicastère 3 : Culture et loisirs

Les comptes 2017 de ce dicastère correspondent parfaitement au budget.

Dicastère 4 : Santé

Charges liées inférieures à celles annoncées par le Canton.

Dicastère 5 : Affaires sociales

Conforme au budget hormis la charge liée relative à notre participation pour les personnes handicapées ou inadaptées qui est plus élevée que celle annoncée par le Canton au budget.

Dicastère 6 : Routes communales, génie civil

La différence entre le budget et les comptes s'explique par des achats de marchandises, des frais d'entretien des routes et des frais hivernaux supérieurs au budget. De plus, des travaux induits par le Canton sans information préalable ont grevé ce poste.

Dicastère 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Comme prévu dans la loi sur les communes, les chapitres environnementaux, soit l'approvisionnement en eau et l'épuration et la gestion des déchets, sont autofinancés à 100 % par la perception de taxes. A relever encore que, dès 2016, les dicastères de l'eau et des déchets sont dorénavant soumis à la TVA, à l'instar du dicastère de l'épuration.

Dicastère 8 : Economie

Le résultat de ce dicastère est légèrement inférieur au budget, la différence se situant dans nos participations aux syndicats et routes et chemins alpestres.

Dicastère 9 : Finances et impôts

Les logements nouvellement construits ont pour conséquence une augmentation significative de la population dont résulte un apport fiscal supplémentaire mais, également, des charges liées supérieures.

Les impôts sur les personnes morales ainsi que l'impôt sur les véhicules ont également été nettement supérieurs aux rentrées 2016 ainsi qu'au budget.

Le résultat de l'exercice 2017 nous a permis d'effectuer une réserve pour le dicastère des routes de CHF 55'000.00

Le bénéfice résiduel de cet exercice est de CHF 22'928.18.

Par rapport à 2017, les prévisions fiscales cantonales 2018 prévoient les augmentations suivantes des impôts ordinaires :

Impôt sur le revenu des personnes physiques	+ 2.2%
Impôt sur la fortune des personnes physiques	+ 3%
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	+ 3%
Impôt sur le capital des personnes morales	+ 3.5%

Récapitulation des comptes de fonctionnement

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'292'138.55	939'312.45	1'288'580.00	940'910.00	1'260'985.25	905'166.55
1 Ordre public	265'857.51	135'188.33	177'406.00	110'415.00	166'008.22	104'794.41
2 Enseignement et formation	1'611'495.36	87'141.35	1'603'259.00	47'500.00	1'489'801.26	44'358.05
3 Culte, culture et loisirs	108'296.10	2.75	106'396.00		94'694.00	10'351.45
4 Santé	539'251.45	8'366.80	560'666.00	17'000.00	519'814.65	16'120.75
5 Affaires sociales	584'924.96	8.95	573'804.00	5'000.00	623'769.50	36'807.25
6 Transports et communications	508'698.10	34'127.55	361'678.00	10'500.00	422'552.81	54'740.25
7 Protection et aménagement de l'environnement	792'306.70	723'635.75	681'208.00	613'700.00	686'992.75	741'908.25
8 Economie	789'860.85	717'720.39	617'867.00	557'800.00	613'289.85	547'470.80
9 Finances et impôts	713'210.76	4'583'455.20	735'195.00	4'362'906.00	1'110'627.04	4'547'191.05
Totaux fonctionnement	7'206'031.34	7'228'959.52	6'706'059.00	6'665'731.00	6'988'535.33	7'008'908.81
Excédents de charges/produits fonctionnement	22'928.18			40'328.00	20'373.48	

Récapitulation des comptes d'investissement

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public						
2 Enseignement et formation					39'144.65	
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	224'046.85		360'387.00		118'121.60	85'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	144'907.85	72'015.70	230'260.00	181'262.00	180'953.95	216'688.80
8 Economie	152'847.00		160'000.00			
9 Finances et impôts	79'505.75	81'708.00	2'575'000.00	308'000.00	70'346.04	27'306.05
Totaux investissements	601'307.45	153'723.70	3'325'647.00	489'262.00	408'566.24	328'994.85
Excédents de charges/produits		447'483.75		2'836'385.00		79'571.39

Un point sur les différents investissements :

		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2017	Charges 2017	Produits 2017	Disponible au 31.12.2017
2 radars pédagogiques	2017	8'100.00	8'100.00	10'293.90	0.00	-2'193.90
Sécurisation passage piéton	2017	29'600.00	29'600.00	33'150.30	0.00	-3'550.30
Assainissement points lumineux	2017	13'248.00	13'248.00	14'244.10	0.00	-996.10
Remplacement UV Frassettes	2017	90'000.00	90'000.00	7'460.00	0.00	82'540.00
Pompes chambre de liaison Les Auges	2017	100'000.00	100'000.00	3'850.00	0.00	96'150.00
Conduite secteur ancienne laiterie VSM	2017	25'000.00	25'000.00	24'018.35	0.00	981.65
Benne à aluminium et fer blanc	2017	3'680.00	3'680.00	3'680.00	0.00	0.00
2 Molocks	2017	11'580.00	11'580.00	12'262.45	0.00	-682.45
Tracteur forêts	2017	160'000.00	160'000.00	152'847.00	0.00	7'153.00
Rénovation de chalets d'alpage	2017	75'000.00	75'000.00	49'476.80	0.00	25'523.20
Rénovation Auberge de la Couronne	2017	2'500'000.00	2'500'000.00	29'124.00	0.00	2'470'876.00
Système informatique réseau d'eau	2016	50'000.00	36'656.00	4'448.00	0.00	32'208.00
Révision du PAL (y.c. global depuis 2005)	2016	227'853.00	24'472.70	70'510.50	1'908.35	-44'129.45
Bouclage Le Tôt-Les Auges	2015	200'000.00	-27'571.25	0.00	37'579.00	10'007.75
Etude du réseau d'eau PIEPP	2014	30'000.00	6'434.85	0.00	0.00	6'434.85
Route du Pliain	2012	350'000.00	262'090.30	163'118.55	0.00	98'971.75

En caractères gras

: les dossiers terminés

Autres

: les dossiers en cours (travaux à terminer et/ou subventions à recevoir)

Demandes de crédits d'investissement complémentaires

- Révision du Plan d'aménagement local

But de la dépense : crédit complémentaire pour les travaux finaux de la révision du PAL

Montant	CHF 80'000.00
Financement	liquidités

CHF 45'000.00 déjà utilisés fin 2017 – CHF 35'000.00 pour 2018

- Réfection du Chemin des Rez de la Ferrannaz et Recardets–Estavannens

But de la dépense : refaire le chemin gravelé, jusqu'au passage du ruisseau dans la forêt. Mettre un revêtement bitumineux.

Montant	CHF 407'456.00
Subventions	CHF 245'220.00
Participations des autres propriétaires	CHF 62'236.00
Solde à charge de Bas-Intyamou	CHF 100'000.00
Financement	emprunt
Charge financière annuelle	
Intérêts financiers	CHF 1'000.00
Amortissement 15% dès 2019	CHF 15'000.00

- Acquisition et installation d'un pavillon scolaire

But de la dépense : acquisition et installation d'un pavillon scolaire en raison de la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2018.

Montant	CHF 60'000.00
Subvention	CHF 10'500.00
Solde à charge de Bas-Intyamou	CHF 49'500.00
Financement	emprunt
Charge financière annuelle	
Intérêts financiers	CHF 495.00
Amortissement 20% dès 2019	CHF 9'900.00

8. Ambulances

L'HFR a résilié dans le courant du mois d'août le contrat le liant à l'organisation et à l'exploitation des ambulances pour le Sud Fribourg car le mandat ne correspond plus aux services de base de l'HFR.

Un groupe de travail réunissant les Préfets des 3 districts, les Directeurs des réseaux de santé, et de l'ambulance, a analysé plusieurs variantes.

Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'art. 107 de la loi sur les communes.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon le règlement et les statuts, lesquels sont soumis à l'assemblée communale en vue d'entériner notre adhésion à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.



9. Divers

Le tracteur Steyr actuel est âgé d'environ 25 ans et son entretien génère de plus en plus de frais annuels.

Sur les 5 dernières années, c'est plus de CHF 40'000.00 qui ont été nécessaires pour l'entretien de ce tracteur.

Ce véhicule se dégradant de plus en plus vite, les factures d'entretien 2018 sont déjà importantes.

C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé d'acquérir un nouveau tracteur incluant une lame à neige pour un montant d'environ CHF 75'000.00.

Cette acquisition se fera sous forme de leasing. De ce fait, un crédit d'investissement n'est pas nécessaire.

Cette dépense annuelle sera donc portée aux comptes de fonctionnement, une première tranche intervenant à la fin 2018.



Information concernant le mode de convocation

En début de période législative, l'assemblée communale doit décider du mode convocation, ceci en application de la loi sur les communes (LCo, article 12).

L'assemblée communale du 7 juin 2016 a choisi le mode de convocation, à savoir :

- Affichage aux piliers publics de la commune
- Publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg
- Convocation par tous-ménages

Les circulaires convoquant les assemblées communales sont donc distribuées par la poste, dans les boîtes aux lettres des ménages.

Pour les personnes qui n'ont pas de boîtes à lettres devant leur maison ne reçoivent malheureusement pas les circulaires.

Ce mode de convocation a été décidé démocratiquement en début de législature et que lors de la mise en œuvre de cette circulaire, il n'est pas possible d'ajouter des adresses postales individuelles situées en dehors du territoire de la commune.

Le Conseil communal